32e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

29.03.2017

Renforcer les pouvoirs locaux par une meilleure applicabilité de la Charte européenne de l'autonomie locale en droit interne

Strasbourg, 29 mars 2017 - Lors d'un débat tenu à l'occasion de la 32e Session, le 28 mars 2017, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a rappelé la place de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les ordres juridiques internes. En tant que traité international ratifié par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, la Charte a force de loi et devrait s'appliquer directement en droit interne.

Préparé par Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) et Leendert Verbeek (Pays-Bas, SOC), le rapport fait état de problèmes récurrents recensés par le Congrès lors des missions d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte de 2010 à 2016 et qui sont principalement dû au refus d'appliquer directement la Charte. Il s'agit notamment de l'insuffisance des ressources financières pour les collectivités locales et régionales, le manque de clarté dans la définition, l'attribution et l'exercice des compétences locales et l'absence de consultation au niveau de l'administration centrale. Des problèmes spécifiques sont observés en matière électorale, tels que l'inexactitude des listes d'électeurs, le détournement des ressources administratives lors des campagnes électorales, la politisation à tous les niveaux de l'administration et la baisse de confiance des électeurs vis-à-vis du processus électoral.

La plupart de ces problèmes récurrents ont également été soulignés dans l'analyse comparative de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, présentée lors du même débat par les corapporteurs Karim Van Overmeire (Belgique) et Xavier Cadoret (France, SOC).

Dans les textes adoptés, le Congrès appelle les autorités nationales à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'applicabilité directe de la Charte dans leur ordre juridique interne et mettre en œuvre les recommandations du Congrès.

Vidéo du débat
Rapport CG32(2017)19
Rapport CG32(2017)22